**Discussion en équipe**

**L’actuaire comme témoin expert**

**Document de préparation de**

**Olivier Bourret**

***Sujets de discussion***

*Mortalité*

Dans cette situation, je prioriserais une table de mortalité de la population en général, sans ajustement (2). L’accident a causé des dommages permanents à l’épaule de l’individu qui est désormais limité à lever son bras plus haut que l’épaule. Sa capacité physique est limitée, mais n’a pas un impact significativement élevé pour affirmer que sa probabilité de décès vient d’augmenter. Également, il n’est pas nécessaire de de prendre la table d’assurance vie collective, puisqu’il change de domaine avec des formations pour qu’il puisse devenir estimateur en bâtiment. Le risque de ce type d’emploi pourrait être comparé à celui d’un individu de la population en général.

*Taux d’intérêt pour escompter les pertes futures*

Pour ce cas, j’opterais pour un taux fixe qui ne varie pas dans le temps (4). Pour les pertes pécuniaires d’un préjudice corporel, l’évaluation se fait avec un taux d’intérêt fixe décrété en avril 1997 par le gouvernement du Québec. Pour les pertes reliées au salaire qu’il aurait pu gagner, on doit prendre un taux de rémunération de 2%. Pour toutes les autres pertes de gains futurs qui n’incluent pas le salaire, on parle alors d’un taux de 3,25%.

Si la situation s’était présentée en Ontario, le choix aurait été différent. J’aurais plutôt opté pour un taux sur les obligations correspondant à la durée moyenne des engagements (1). En effet, en Ontario, ils utilisent un taux à rendement réel qui est révisé au 4-5 ans. Par la suite, on prend un taux fixe de 2,5%.

Pour ce qui est des dépenses futures reliées à l’accident conserve les même règles. Toutes dépenses reliées au revenu au Québec est indexé au taux de 2% et pour les autres pertes résultantes de l’inflation, 3,25%.

*Perte de revenus*

Dans ce contexte, pour le calcul des pertes de revenus, mon choix s’arrête sur le salaire projeté en utilisant la progression des échelles salariales de la convention collective (4). L’accidenté est encore tout jeune et aurait, en temps normal, gravit les échelons salariaux. Cette échelle représente bien la progression de son salaire dans les prochaines années dans le cadre de son emploi d’électricien.

*Durée de vie active*

Concernant l’âge de la retraite, je déciderais de prendre l’âge moyen de retraite selon le dernier recensement (1). Cette valeur est déjà inférieure à l’âge normale de la retraite et pourrait bien représenter l’âge à laquelle la retraite pourrait être prise. Ainsi, ce serait un entre deux entre l’âge normale qui est de 65 ans et l’âge prévu par le régime de retraite de son employeur. Il lui reste encore plusieurs années avant de se rendre à la retraite, alors la prédiction est plus difficile à faire.

Si la personne était âgée plutôt de 45 ans, je m’aurais fié à l’âge auquel la personne pouvait prendre sa retraite selon le régime de retraite de son employeur (3). En effet, l’âge de la retraite est plus certaines, dans ce cas. La planification de la retraite est sûrement déjà préparée pour assurer un revenu jusqu’à la fin de vie de l’individu. Je me fierais à ce qui est déjà prévu dans ce cas.

Pour ce qui est des dépenses futures, je conserverais les mêmes dans les deux cas. Une personne a le droit aux mêmes services qu’il est 20, 50, 70 ans. Certaines dépenses, par exemple, la tonte de gazon doit se faire quand même peu importe l’âge. Il faut juste prédire l’âge à laquelle il n’aura plus besoin de payer pour ce services, car cela sera inclut dans les services de loyer (Ex. Déménager dans un RPA).

***Appréciations de la présentation***

La présentation sur l’actuaire comme témoin expert m’a permis de diversifier mes connaissance dans le travail que peut faire un actuaire. Dans les cours, nous pouvons voir ce que fait un actuaire dans le domaine de l’assurance de dommage, l’assurance vie, la retraite et dans les domaines financiers, mais on ne voit pas le quotidien des autres branches possibles. C’est intéressant de connaître les tâches que fait un actuaire témoin expert en plus de connaître les qualités nécessaire pour exercer cet emploi. Le contenu de la présentation était très intéressante.

Toutes présentation a des points forts comme des points faible. La pertinence de cette présentation est justement une des forces de la conférence de Monsieur Dion, cependant j’ai retiré quelques aspects qui m’ont moins plus. Peut-être que mon expérience en enseignement biaise mon jugement, mais je trouve que la présentation manquait de dynamisme. Le présentateur est resté très monotone et n’a pas apporté beaucoup plus d’informations que si j’avais fait la lecture des diapositives par moi-même. Avec l’expérience de Monsieur Dion, je crois qu’il aurait pu ajouter plus de croustillant dans sa présentation avec des cas vécus, des exemples concrets qui aurait permis de faire un lien plus fort entre la théorie et la pratique. Cependant, je dois lever mon chapeau à Monsieur Dion de faire une présentation semblable à distance.

L’un des éléments qui m’a le plus surpris dans la présentation c’est de voir qu’en cour, l’évaluation par les pairs ne semble pas toujours être vu du bon œil. La révision par les pairs et de mon point de vue une étape importante dans la production d’un rapport. Même si nous sommes parmi les meilleurs dans le domaine, nous ne sommes jamais à l’abri d’une erreur. Être un juge, j’accorderais plus d’importance à un rapport qui a été revu par un pair, même si l’opinion de l’autre est impliquée. Justement, c’est avec des questions que l’on permet de voir des éléments qu’on aurait pas pensé par soi-même.

Cette présentation m’a fait réaliser que bientôt nous serons des professionnels ayant des compétences que plusieurs n’ont pas. Puisque nous aurons les capacités de produire des rapports et bâtir des projets dans le domaine, nous devons le faire avec confiance. Nous devons croire en ce que nous faisons et être fier et convaincu de ce que nous produirons. Cependant, il faut éviter de tomber dans l’arrogance. Nous devons toutefois rester ouvert à l’opinion des autres, car les autres aussi sont spécialistes dans leur domaine. Ainsi, j’aborderai différemment ma carrière en actuariat en ayant confiance à ce que je remets, ce qui m’aidera à évoluer de manière optimale à l’avenir.